



Le complément

indispensable à votre réflexion

Quel avenir pour les chambres consulaires françaises ?

Dans les départements et régions d'outre-mer (DROM), les réseaux consulaires font l'objet de nombreuses critiques, alors qu'ils devraient être considérés comme les piliers du développement économique local, du soutien aux entreprises, mais aussi de la mise en avant des savoir-faire de leurs ressortissants.

Des acteurs économiques, artisans, entrepreneurs et porteurs de projets nous font régulièrement part de leur incompréhension grandissante face à des structures qu'ils jugent trop éloignées de leurs réalités, peu réactives et parfois même opaques dans leur fonctionnement, notamment dans notre région de l'Océan Indien (La Réunion et Mayotte).

Ce constat de plus en plus partagé, ressenti et/ou vérifié, a le mérite de poser la question de savoir si elles sont encore adaptées aux enjeux, s'il ne faut pas repenser leur rôle, leur gouvernance et leur modèle à travers des pistes d'évolution pour leur redonner une légitimité et une utilité.

Rappel sur les réseaux consulaires

Les réseaux consulaires sont constitués en France des Chambres de Commerce et d'Industrie (**CCI**), des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (**CMA**) et des Chambres d'Agriculture (**CA**), établissements publics spécifiques de l'état en raison du mode de désignation de leurs membres et dirigeants.

Il existe une chambre de chaque type dans les 5 DROM.

Chaque chambre a ses élus consulaires, élus par leurs pairs, c'est-à-dire par des professionnels inscrits dans les registres de ces chambres, souvent issus de réseaux économiques et politiques différents.

Au total, elles disposent **en France de 3,7 milliards d'euros** de ressources annuelles, dont 1,27 milliard provient des taxes pour frais de chambre, principales ressources de financement.

Précision : les Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) ne sont pas des établissements publics mais des associations loi 1901, qui ont choisi dans les années 1990 le terme de « chambre » pour revendiquer une reconnaissance et une légitimité institutionnelles comparables à celles chambres consulaires





Le complément

suite page 2

indispensable à votre réflexion

Le contexte économique

Dans le contexte économique que connaît actuellement la France, il existe une réelle tentation du gouvernement de réunir les chambres consulaires (CCI, CMA et CA) sous une identité commune ou une coordination renforcée, notamment dans une logique de **rationalisation des coûts et d'efficacité territoriale**. Cette idée fait depuis quelques années son chemin, et a déjà fait l'objet de plusieurs interventions de parlementaires français. S'il n'existe pas encore de chiffrage officiel des économies qui pourraient être réalisées, la volonté de rationaliser les dépenses publiques existe bel et bien, surtout si l'on ajoute aux coûts des chambres consulaires ceux des Agences de Développement et d'autres structures telles que l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) ou du réseau BGE par exemple (anciennement boutiques de gestion) par exemple.

• Economies pour l'état

Selon les experts, la réduction des doublons administratifs par la fusion des fonctions supports pourrait être à l'origine de **20 à 30 %** d'économies sur les dépenses de fonctionnement. De même, l'analyse des subventions octroyées ferait ressortir que ces structures sont souvent financées pour des missions similaires : selon divers rapports parlementaires, **100 à 300 millions** d'économies pourraient être réalisées par an à l'échelle nationale.

• Economies pour les entreprises

La mise en place de guichets uniques (certains sont déjà d'actualité) entraînerait moins de démarches, moins de frais de dossiers et moins de temps perdu, ainsi qu'une meilleure lisibilité pour un accès simplifié aux aides et accompagnements. Au total, les économies pour les entreprises sont évaluées entre **1.000 et 3.000 euros par an** pour les années de création ou de développement.

Les grandes tendances d'une transformation inévitable

• Réduction des financements publics

Face à la situation économique que nous venons de présenter, l'État a fortement diminué la taxe pour frais de chambre, principale ressource des CCI et CMA. Celles-ci devront donc **réduire** leurs dépenses, **mutualiser** leurs moyens, et **rechercher** beaucoup plus qu'aujourd'hui des revenus propres (prestations payantes, formation, conseil) sous réserve qu'elles puissent mobiliser en interne les compétences pour le faire, ce qui est encore loin d'être le cas.





Le complément

suite page 3

indispensable à votre réflexion

• Rationalisation des réseaux

La fusion des chambres en structures régionales plus puissantes, qui a déjà commencé, devrait entraîner, beaucoup plus qu'aujourd'hui, la fermeture ou le regroupement de sites physiques pour concentrer les moyens, avec trois grands objectifs : **plus grande efficacité, cohérence territoriale et meilleure lisibilité** pour les entreprises. Dans les DROM, où les moyens sont plus limités, la fusion ou la coordination poussée à l'extrême des réseaux ne sont plus des sujets tabous pour des raisons budgétaires, malgré l'indépendance juridique actuelle des réseaux et quelques initiatives locales qui montrent qu'ils peuvent (parfois) travailler ensemble. Une seule entité consulaire serait de facto plus forte et plus audible auprès des pouvoirs publics, et aurait une meilleure capacité à négocier des financements ou des partenariats avec l'État et l'Europe.

• Numérisation des services

Au-delà du **développement de plateformes**, dont certaines sont en cours de réalisation, pour les formalités, un véritable **accompagnement en ligne** performant des entreprises est une option incontournable pour beaucoup, qui peut aller du e-learning aux diagnostics en ligne, en passant par l'organisation de webinaires), ce qui devrait se traduire dans les faits par **moins de guichets physiques et plus de services à distance**.

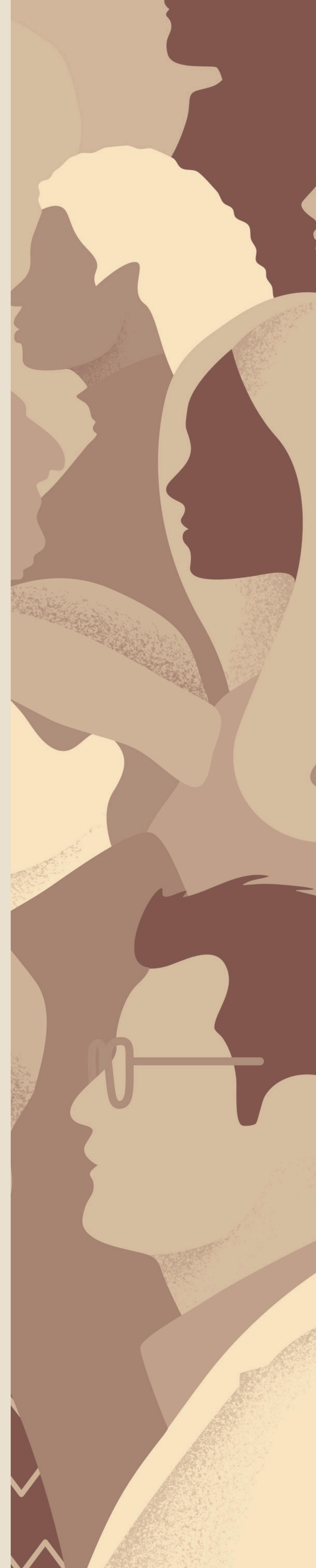
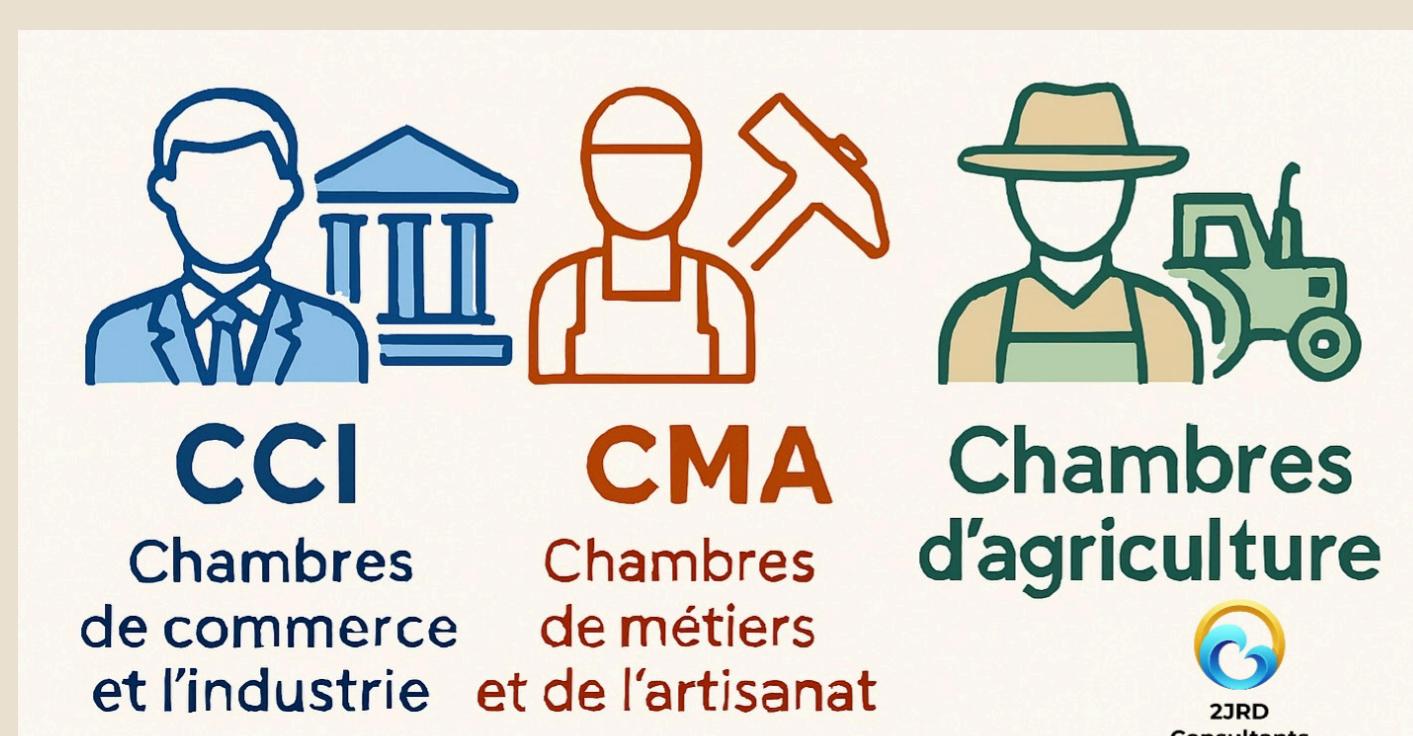
• Nouveaux rôles et missions

En matière de formation et d'apprentissage, les chambres devront devenir (ou redevenir dans certains cas) des **acteurs majeurs** de la formation professionnelle, en lien avec les besoins de chaque territoire.

Elles devront s'investir dans l'accompagnement stratégique des TPE/PME, en matière d'**innovation**, de **transition écologique**, **d'exportation**, de **cyber-sécurité** .

Il leur faudra démontrer qu'elles sont **incontournables**, en raison de leurs compétences, de leur dynamisme et de leur connaissance du terrain, en matière de **coopération** avec les collectivités territoriales, les régions, les communautés de communes et les acteurs privés, afin d'**éviter la multiplication** de structures redondantes et concurrentes, parfois dans la médiocrité, aux frais du contribuable.

Elles devront créer des écosystèmes locaux dynamiques et cohérents.





Le complément

suite page 4

indispensable à votre réflexion

L'avis de nos consultants

Si les réseaux consulaires ont pris conscience depuis plusieurs années de la nécessité de se remettre en question et de s'adapter à de nouveaux environnements, il existe pour nous de **nombreux freins** à une fusion des réseaux consulaires, et même à une mutualisation renforcée de leurs moyens, notamment dans les départements et régions d'Outre-Mer et bien entendu dans les deux DROM de l'Océan Indien que sont La Réunion et Mayotte.

- o Les chambres représentent chacune un secteur économique spécifique (commerce, artisanat, agriculture), les besoins, les enjeux et les cultures professionnelles sont donc différents et une **fusion risquerait de diluer** les expertises sectorielles, notamment dans des territoires où chaque secteur est fragile et demande une attention ciblée.
- o Comme elles sont régies par des textes différents (code du commerce, code de l'artisanat, code rural), il existe une **complexité juridique et réglementaire** qui nécessiterait une révision législative et une adaptation aux spécificités ultramarines dans le cas d'une fusion.
- o Elles ont actuellement des systèmes de gestion distincts malgré la mise en place d'outils nationaux qui ne font pas l'unanimité, et des personnels formés à des missions spécifiques, ce qui nous fait dire qu'une **fusion mal préparée** pourrait entraîner des pertes de compétences, des conflits internes, ou une baisse de qualité de service.
- o Il ne faut pas négliger les **résistances institutionnelles**, dans des réseaux où les présidents des chambres sont des figures locales influentes pour lesquels une fusion pourrait être (serait) perçue comme une perte d'autonomie ou de pouvoir. Les élus consulaires pourraient ainsi s'opposer à une réforme qui réduirait leur rôle ou leur visibilité.
- o Des chambres séparées sont aussi des **symboles de reconnaissance**, et maintenir des entités distinctes peut être perçu comme une affirmation de la diversité économique de chaque territoire, qui veut défendre ses priorités, ses budgets, et ses projets sans compromis.





Le complément

suite page 5

indispensable à votre réflexion

Entre les **modèles unifiés** de certains pays européens comme les Pays Bas, les **modèles sectorisés** mais très largement coordonnés comme en Allemagne, et les **modèles libéralisés** qui ont réduit le rôle des chambres consulaires au profit d'agences de développement ou de structures privées comme au Royaume Uni, le modèle de nos chambres d'outre-mer pourrait être un **modèle hybride** capable de faire disparaître les rivalités institutionnelles, les concurrences territoriales et autres luttes d'influence grâce à une **clarification** des rôles de chacune, une **coordination territoriale** pilotée par les collectivités et des **projets communs** pour montrer que la coopération est plus efficace que la rivalité pour le développement économique.

En bref, une **chambre interprofessionnelle** comme il en existe dans les Collectivités d'Outre-Mer (COM), ou comme à Mayotte avant 2006 mais largement améliorée ?



DOSSIER PRÉPARÉ PAR

